COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCES-VERBAL N°2

Date : 15/09/2026

Président : Mohamed BOUCETTA

Présents : Anis FRIYED, Nasser KHOUCHANE, Radouane MOUSSAOUI, Claude SAULNIER, Dorian ARREGHINI, Thibaut DE SAINT GILLES,

1. Session de rattrapage du stage de rentrée des arbitres

La session de rattrapage du stage de rentrée des arbitres se tiendra le samedi 26 septembre 2026, à partir de 8h00, au stade municipal d'Alzonne.

Cette session est destinée aux arbitres n'ayant pas pu participer au stage de rentrée organisé en début de saison (ainsi qu'à ceux ayant été en échec au test physique). Elle permettra notamment de leur transmettre les informations et consignes nécessaires au bon déroulement de la saison, ainsi que de réaliser les tests prévus dans le cadre du suivi des arbitres

Une convocation sera adressée individuellement aux arbitres concernés. La CDA rappelle l'importance de leur présence à cette session afin que chacun puisse satisfaire aux obligations de début de saison.

2. Observations des arbitres

Les observations des arbitres débuteront dès ce week-end. La CDA veillera à organiser et répartir les observations en fonction des rencontres, des catégories d'arbitres et des observateurs disponibles.

Ces observations auront pour objectif d'assurer un suivi régulier des arbitres tout au long de la saison, d'évaluer leurs prestations et d'identifier les axes de progression. Elles devront également permettre à la CDA de mieux accompagner les arbitres dans leur évolution et d'adapter, si nécessaire, les actions de formation.

Une attention particulière sera portée à la régularité des observations afin de garantir un suivi équitable des arbitres au sein de chaque catégorie.

3. Communication avec les arbitres

La communication entre la CDA et les arbitres se fera prioritairement par l'intermédiaire de l'adresse électronique dédiée à la commission : cda.aude11@gmail.com.

Cette adresse constituera le canal de référence pour les échanges relatifs à l'arbitrage et permettra de centraliser les demandes et communications adressées à la CDA.

En complément, des groupes WhatsApp seront créés par catégorie d'arbitres afin de favoriser une communication plus directe et interactive. Ils permettront à la CDA de transmettre rapidement des informations et faciliteront les échanges avec les arbitres de chaque catégorie.

4. Rappels importants

La CDA rappelle à l'ensemble des arbitres la nécessité de respecter les exigences inhérentes à leur fonction, tant dans la préparation que dans la gestion des rencontres.

Une attention particulière devra être portée à la ponctualité et au respect des horaires de présence, à la posture et au comportement, ainsi qu'à la maîtrise et à l'application des Lois du Jeu. Les arbitres sont également invités à veiller à la qualité de leur communication avec l'ensemble des acteurs de la rencontre et à adopter, en toutes circonstances, une attitude exemplaire et adaptée à leur fonction.

La CDA rappelle également l'importance du respect des procédures administratives, notamment la rédaction et l'envoi des rapports lorsque la situation l'exige, dans les formes et les délais impartis.

Ces différents points feront l'objet d'une vigilance particulière de la CDA tout au long de la saison.

5. Désignations

La CDA rappelle à l'ensemble des arbitres qu'il n'est pas nécessaire de solliciter directement et de manière répétée les désignateurs afin de savoir s'ils seront désignés ou pour demander davantage de désignations. Les désignateurs s'efforcent d'assurer une répartition cohérente et équitable des rencontres, en tenant compte des effectifs disponibles, des catégories, des contraintes géographiques et des besoins des compétitions.

Une vigilance particulière est également demandée concernant les disponibilités et indisponibilités. Celles-ci doivent impérativement être renseignées dans les délais prévus. Les modifications ou disponibilités communiquées tardivement, alors que les désignations ont déjà été préparées, rendent leur travail particulièrement difficile et génèrent de nombreuses réorganisations.

La CDA souhaite ainsi rappeler son plein soutien aux désignateurs, dont la mission est particulièrement exigeante dans le contexte actuel. Chacun est invité à faciliter leur travail en respectant les procédures et les délais, et en limitant les sollicitations individuelles aux situations qui le nécessitent réellement.

Le Vice-Président
M. Anis FRIYED

Anis FRIYED

Le Président
M. Mohamed BOUCETTA

Mohamed BOUCETTA